



Qui doit payer les funérailles?

Par **smot_old**, le **15/08/2007** à **23:00**

Bonjour le pere de ma compagne est décédé le 26 avril 2007 et nous avoions etait prevenus par une des soeur du défint plutot sechement d'ailleur,et elle c'est occupé de toute les funéraille pensant qu'il y aurait des assurances ,sans demandé l'avis de ma compagne la fille du defunt,et sans nous laissé faire ni voir quoi que ce soit.Et c'est un peu plus compliqué que ça car elle a aussi retiré de l'argent sur le compte du defunt et les pompes funebres ont pu prelevé sur ce compte également pour payer une parti de la somme due.Mais il s'avère qu'il n'y a pas d'assurances et tous le monde se retourne vers ma compagne pour régler.Elle n'a pas de revenus et le peu d'argent qu'elle va touché des divers organismes ne suffira pas a réglé les frais d'obsèques. Merci de nous aider.

Par **ly31**, le **15/08/2007** à **23:55**

Bonsoir,rnrnSi je comprends le père de votre compagne est décédé, mais ce monsieur vivait seul ??rnrnSi tel est le cas, ce sont ses enfants qui doivent assumer l'inhumation de leur père, de ce fait, les frais d'obsèques sont à régler par les enfantsrnrnBon couragernrnlly31rnrn(P.S. La soeur de votre compagne devait avoir la procuration de son père, est ce bien cela ??)